



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 12 septembre à 18h30, les membres du conseil municipal de la commune de TREBONS SUR LA GRASSE, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique, à la mairie, sous la présidence de Monsieur John STEIMER, le Maire.

Président : M. John STEIMER.

Présents : MM. Sébastien NEROCAN, Didier LAURENS, Jean ARHAINX,
M^{mes} Angéla CALMONT, Muriel CAZENEUVE, Karine LEYDIER.

Absents excusés : MM. Hervé ROQUES, Hervé RAMONDA, M^{mes} Elodie BROQUET, Sandrine RAMPLOU.

Procurations : Mme Elodie BROQUET à Mme Angéla CALMONT, M. Hervé RAMONDA à M. Jean ARHAINX, Mme Sandrine RAMPLOU à Mme Muriel CAZENEUVE.

Un scrutin a eu lieu, a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire : Mme Angéla CALMONT.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de conseillers présents : 7

Nombre de conseillers votants : 10

Ouverture de la séance à 18h30.

Ordre du jour

Le procès-verbal du conseil municipal du 10 juillet 2024 a été approuvé à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal.

- Délibération N°19/2024 portant sur la modification des statuts de la communauté de communes des Terres du Lauragais : Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal de la modification des statuts de la CCTDL. Cette délibération est approuvée à l'unanimité par le conseil municipal.
- Sinistre sur le chemin des 3 ponts : un usager a écrit un courrier, reçu le 12 août 2024, dans lequel il explique avoir éclaté un pneu de sa voiture en roulant sur le chemin des 3 ponts. Il réclame un dédommagement au regard du mauvais état de cette voie. La mairie a contacté l'assurance et attend sa réponse.
- Délibération N°20/2024 portant sur l'achat de deux panneaux de signalisation (chaussée déformée) : Monsieur le Maire informe les membres présents du conseil municipal de la nécessité de faire réduire la vitesse au chemin des 3 ponts à 50km/h pour raison de sécurité.
Après étude desdites pièces, le conseil municipal délibère et décide à l'unanimité de retenir le devis de la société TPC.
 - SARL TPC – 13 impasse Didier Daurat – 31 400 TOULOUSELe montant du devis s'élève à 728,72 € HT, soit 874,46 € TTC.
Les panneaux seront posés par l'agent communal.
Le financement de cette opération est prévu au BP 2024, article 231/23 opération 232 de la section d'investissement.
Une subvention sera demandée au titre des amendes de police auprès du conseil départemental de la Haute-Garonne.
Le conseil municipal vote à l'unanimité des membres présents cette délibération.
- Validation du devis portant sur la réparation des cheneaux du foyer rural : Monsieur le Maire informe les membres présents du conseil municipal de la nécessité de remplacer les cheneaux du foyer rural

car l'eau ne s'écoule plus correctement et cela crée des infiltrations dans le mur. Après étude des dites pièces, le conseil municipal délibère et décide à l'unanimité de retenir le devis de la société 31 ZINC.

- 31 ZINC – 156 chemin des quatre vents – 31290 SAINT-GERMIER

Le montant du devis s'élève à 2064,40 € HT soit 2270,84 € TTC

Le financement de cette opération est prévu au BP 2024, article 61 de la section de fonctionnement.

Le conseil municipal vote à l'unanimité des membres présents cette délibération.

- Présentation de la deuxième phase du plan communal de sauvegarde : la prochaine réunion aura lieu le 18 septembre 2024. Les modifications seront faites à cette date et nous validerons la phase deux après rectifications.
- Délibération N°21/2024 portant sur des demandes de subventions auprès de différents organismes concernant le projet city stade à l'école : Monsieur le Maire informe les membres présents du conseil municipal du projet de création d'un city stade à côté de l'école maternelle afin d'une part, de favoriser la pratique sportive de nos élèves et, d'autre part, de créer un espace sport pour la jeunesse de notre village.

Deux devis ont été retenus :

Devis de la société HUSSON / EIFFAGE pour 68 564,22 € HT soit 82 277,06 € TTC

Devis de la société AGORESPACE / EIFFAGE pour 96 576 € HT soit 115 891,20 € TTC

Le conseil municipal décide de privilégier la qualité de l'ouvrage en choisissant les entreprises EIFFAGE pour le terrassement et l'enrobé d'un montant de 24 000 € HT et AGORESPACE pour la mise en place du city stade pour un montant de 72 576 € HT.

Les demandes de subventions seront faites auprès de la DETR, du conseil départemental de la Haute-Garonne, de l'agence nationale des sports et de la CAF au taux le plus élevé.

- Point sur la rentrée des classes 2024/2025 : la rentrée scolaire de l'école maternelle s'est bien passée.
- Réparation du tracteur : le tracteur de la commune est en panne en raison d'un problème d'alternateur. Il faudra changer la batterie avant l'hiver et prévoir son remplacement afin d'avoir un tracteur aux normes de sécurité.

Questions diverses :

- Début des travaux du mur du cimetière : une demande d'occupation des sols a été demandée au propriétaire de la parcelle qui jouxte la parcelle du cimetière. Nous avons eu un accord verbal à la mairie.
- Commission de l'environnement : réunion le 18 septembre 2024 à 14h00 pour le plan de sauvegarde communal avec le bureau d'étude.
- Une demande d'élection de domicile a été demandée à la commune et nous donnons un avis favorable à cette demande.
- Absence d'un agent pour cause de maladie : son remplacement a été réalisé à compter du 12 septembre 2024.
- Visite de l'inspectrice de l'éducation nationale de LANTA à l'école maternelle le vendredi 06 septembre 2024 en présence de monsieur le Maire.
- Contrôle des extincteurs : pas de remplacement cette année.
- Contrôle des alarmes incendies des bâtiments communaux à faire ainsi que les contrôles électriques des bâtiments communaux.
- Réunion commission urbanisme le 23 septembre 2024 à Villeneuve avec à l'ordre du jour le PLUi.
- Mise en place du conteneur biodéchets le 06 septembre 2024. Une information sera faite sur PanneauPocket.
- Un deuxième conteneur du tri sélectif (jaune) sera mis en place lors de la semaine 38.
- Un agent de la commune se marie le 28 septembre 2024. Le conseil municipal décide de lui offrir un cadeau d'une somme entre 100 à 150 €.

Clôture de séance à 20h30.

Le Maire certifie que le procès-verbal a été affiché à la Mairie le 12 septembre 2024.

La secrétaire de séance.

